

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

MÉTIERS ET DIPLÔMES

PRÉPARÉS : CQP-IH

(CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE).

ACTUELLEMENT :

- CQP RÉCEPTION
- CQP AGENT DE RESTAURATION
- CQP PLONGEUR
- CQP BARMAN
- CQP SERVICE
- CQP EMPLOYÉE D'ÉTAGE
- CQP COMMIS DE CUISINE
- CQP CUISINIER

M.A.J 01.09.2020

FIH 88 FORMATION

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Cafés - Hôtels - Restaurants - Discothèques

32 Rue André Vitu
88000 EPINAL

Téléphone : 03.29.64.02.02
06.25.12.51.75

Télécopie : 03.29.64.41.70
Site web : www.fih88.fr

Messagerie : fih88formation@gmail.com

Centre de formation de l'UMIH 88

FORMER LES FUTURS PROFESSIONNELS DE DEMAIN



LE CONTRAT

CDD en alternance de 6 à 12 mois en fonction du profil du candidat et du caractère saisonnier du poste. Contrat pouvant débiter à tout moment de l'année.

L'ALTERNANCE

- En entreprise : Temps de travail et formation pratique au métier, accompagné par un tuteur.
- Au centre de formation : Formation théorique au métier et à la connaissance du secteur CHR (1 jour par semaine et 4 jours consécutifs tous les 2 mois).

LE PUBLIC

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus dont la qualification ne permet pas d'accéder au métier souhaité.

LES AVANTAGES ENTREPRISE

- Aide à la formation 1 040 € pour contrat de 12 mois (si OPCA FAFIH).
- Aide à l'embauche de 2 000 € pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.
- Aide supplémentaire à l'embauche de 2 000 € pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus
- Aide exceptionnelle de :
5 000 euros pour un alternant de moins de 18 ans
8 000 euros pour un alternant majeur
- Exonération totale des cotisations patronales (assurances sociales et allocations familiales) pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.
- Recrutement à la libre appréciation de l'entreprise avec possibilité d'accompagnement de notre centre de formation.
- Pas de précarité dû à l'issue du contrat.

LES OBJECTIFS

- Acquisition d'une expérience professionnelle dans le secteur CHR.
- Obtention d'un **certificat de qualification professionnel** de l'Industrie Hôtelière (CQP niveau V équivalent à un CAP ou niveau IV (BAC Pro)).

LA REMUNERATION (base 35 h).

- Le montant varie en fonction de l'âge et du niveau de formation initiale.

Formation Initiale	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Inférieur au bac pro	55 % du Smic (847 € brut)	70 % du Smic (1 078 € brut)	100 % Smic (1 539 € brut)
Egale ou supérieure au bac pro	65 % du Smic (1000 € brut)	80 % du Smic (1 231 € brut)	

Assistante de Formation : Melle HINGRAY Céline

Formateur : M.DIEUDONNE Régis

